

Département du Doubs

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement de Pontarlier

Séance du : 14 avril 2009

Commune de
Villers sous Chalamont

Nombre de Membres		
affiliés au conseil	En exercice	qui ont pris part à la délibération
11	11	10

L'an deux mille neuf
et le quatorze avril

à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COURVOISIER Claude, Maire

Présents : Tous sauf

Absents :

Absents excusés : M^{me} PIGEARD KarineSecrétaire de séance : M^{me} VIELLE Claude

Date de la convocation
09/04/2009

Date d'affichage
09/04/2009

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux, que suites aux tensions régnant dans le village, il a décidé de suspendre la délibération du 23 mars dernier, dans laquelle le conseil municipal avait voté, à la majorité des voix, l'abattage des deux tilleuls au cimetière communal.

Il propose aux conseillers, dans un premier temps, d'annuler purement et simplement cette délibération.

Une nouvelle décision, pour le maintien ou l'abattage, pourra être reprise ultérieurement, en fonction des travaux que l'association « sauvons les tilleuls » s'engage à réaliser gratuitement, si ceux-ci sont en mesure d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Après en avoir délibéré les conseillers approuvent la proposition de Monsieur le Maire et décident d'annuler la délibération du 23 mars 2009 concernant l'abattage des tilleuls au cimetière communal.

Pour copie conforme,
Le Maire

Objet
Annulation DCM du 23.03.2009
Abattage des tilleuls mère église

